



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

PROVENCE VERTE VERDON

Inventaire du patrimoine de la République

SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRESENTATION DE L'OPERATION	3
L'inventaire du patrimoine en Provence Verte Verdon	3
Un outil a votre service	4
L'inventaire de Saint-Julien-Le-Montagnier	4
ELEMENTS HISTORIQUES	5
L'institution municipale	5
Les établissements scolaires	9
Les monuments aux morts	14
Le déperchement du village	16
NOTICES INVENTAIRES	21
Groupe scolaire, actuellement mairie	21
Ecole mixte, puis école mixte et mairie annexe, actuellement immeuble	24
Buste de la République ou Marianne	26
SOURCES	28
Archives communales de Saint-Julien-le-Montagnier	28
Archives départementales du Var	30

SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

PRESENTATION DE L'OPERATION

Patrimoine de la République

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE EN PROVENCE VERTE

Le Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte a lancé en avril 2012 un projet de valorisation numérique de ses biens culturels dans le cadre de sa mission de valorisation du patrimoine local. Cette opération a été soutenue par le programme Territoires numériques de la Région PACA et le programme FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Elle consiste en un **recensement méthodique et une étude scientifique du patrimoine des 43 communes** qui composent le Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte. La première opération porte sur la thématique historique du patrimoine républicain. Cet inventaire du patrimoine bâti et mobilier est réalisé en convention avec le Service Régional de l'Inventaire PACA, maître d'œuvre en matière d'inventaire du patrimoine.

Le projet a pour ambition d'envisager les biens culturels d'une manière globale - bâti, mobilier, mais aussi coutumes, modes de vie et pratiques sociales - pour **mieux appréhender et mieux connaître le territoire**. Toutes les données recueillies (recherches historiques, images, son, vidéos) sont saisies dans des bases de données, dans le respect des normes de l'Inventaire général. Elles sont ensuite valorisées sur le site Internet www.patrimoineprovenceverte.fr, mis à jour quotidiennement en fonction de l'avancée de l'enquête.

UN OUTIL A VOTRE SERVICE

Les notices d'Inventaire sont le fruit d'un **travail scientifique**, qui constitue l'aboutissement d'un travail de recherches en Archives et en bibliothèque combiné à une étude sur le terrain. Toutes ces données enrichissent la documentation du service Pays d'art et d'histoire et sont réutilisées dans le cadre de ses missions : animations pédagogiques, visites guidées, dépliants, panneaux historiques...

Ces données peuvent également **vous être utiles** dans l'élaboration de vos documents de communication, documents d'urbanisme, dans le cadre de la réhabilitation d'un quartier ou d'un bâtiment...

Pour tout complément d'information, les dossiers papiers de l'inventaire sont disponibles à la consultation sur rendez-vous dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte (contact : Karyn Orenge, ipatrimoine@paysprovenceverte.fr). Nous restons également à votre disposition pour vous apporter notre expertise en matière de conservation des objets dont la commune est propriétaire.

L'INVENTAIRE DE SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

La commune de Saint-Julien-le-Montagnier a été inventoriée de novembre 2016 à mai 2017. La réunion de lancement de l'opération s'est déroulée le 15 décembre 2016 en présence de Monsieur Emmanuel HUGOU, maire de la commune, Monsieur Alain THOUROUD, Madame Arlette RUIZ et Madame Sandrine FANGUIAIRE.

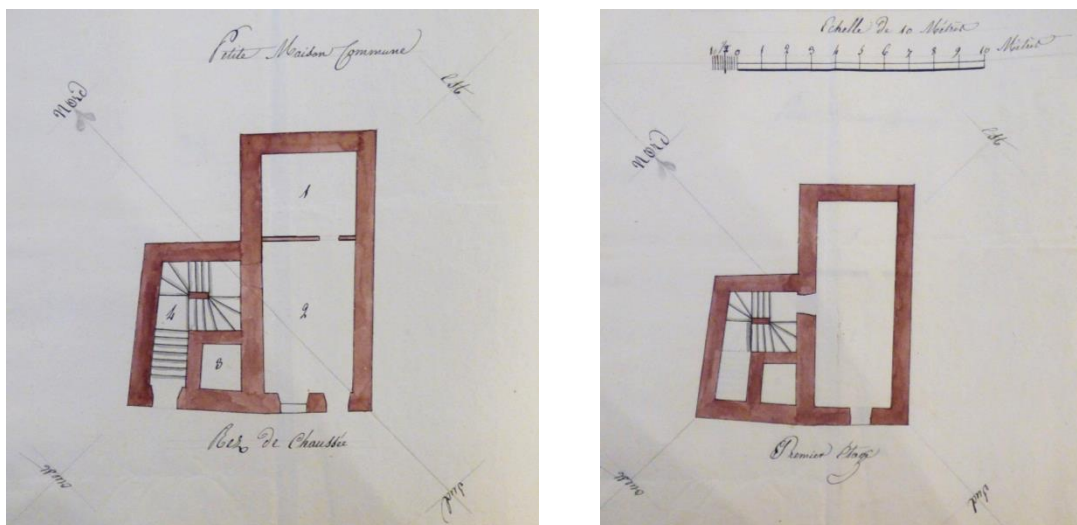
Nous tenons à les remercier pour leur entière coopération qui a été nécessaire à la réalisation de cette opération.

ELEMENTS HISTORIQUES

L'institution municipale

Saint-Julien

La première maison commune connue était située à proximité du portail de Gourdane. Elle a été vendue en 1685 au profit d'une maison située plus à l'intérieur de la localité. Ce second bâtiment, qui jouxtait l'horloge, se trouvait dans l'actuelle rue des Templiers et faisait partie de l'îlot démolì pour l'aménagement de la place Maurice Janetti (parcelles 280 et 281 du cadastre napoléonien). Il possédait deux pièces au rez-de-chaussée dont une obscure, et une pièce au premier étage. Les troisième et quatrième étages appartenaient à un particulier.



Plans de la « petite maison commune », Joseph Thomas Lieutaud, 5 juin 1838

Archives communales de Saint-Julien-le-Montagnier, dossier 4M

1 et 2: appartements / 3: encaissement des contrepoids où était l'horloge / 4: escalier

En 1790, l'institution municipale déménage en face, dans l'ancienne maison curiale, tout en laissant une partie à l'usage du prêtre de la commune – il s'agit de l'actuelle « Auberge du Montagnier ». En 1842, la partie inférieure de

la mairie et du presbytère, côté Place Neuve, est affectée à l'école et au logement de l'instituteur.



L'ancien hôtel de ville, aujourd'hui converti en auberge.



La place de l'Hôtel de Ville, vers 1900
Carte postale, collection privée.

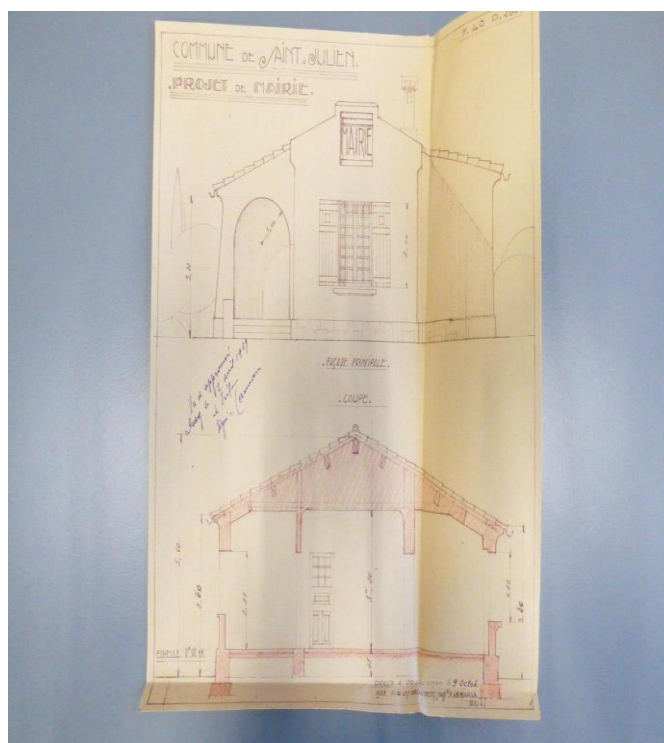
Les caves de l'hôtel de ville sont transformées en citerne publique dans les années 1860. La commune disposait déjà d'une citerne sur la place, pour l'alimentation de la partie basse du village, d'une contenance d'environ quarante mètres cubes, qui ne correspondait plus aux besoins de la population et de l'abreuvement du bétail. Le projet, dressé le 17 août 1863, prévoit d'utiliser la cave sous la mairie, contiguë à la citerne existante. Pour assurer la bonne stabilité des travaux, l'agent-voyer décide de construire sur le pourtour des murs une murette en briques et de poser un radier sur la superficie de la citerne en maçonnerie hydraulique recouverte de carrelage. La capacité de cette citerne de soixante mètres cubes amenait donc la capacité totale à cent mètres cubes. Cette nouvelle citerne devait être alimentée par mille deux cent mètres superficiels de toiture.

Le 16 novembre 1879, le conseil municipal, sous la présidence de Laurent Philibert, maire de la commune, décide l'achat d'un buste de la République. Ce buste, aujourd'hui présenté dans la salle du conseil municipal, a la particularité d'être orné d'un symbole franc-maçon.



Lors du conseil municipal du 14 novembre 1926, le maire Emile Philibert fait connaître au conseil que la mairie est dans un état de délabrement complet nécessitant des travaux dont le coût est estimé entre vingt et trente mille francs. Plutôt que d'entreprendre de coûteuses réparations, il propose la construction d'une nouvelle mairie au hameau Saint-Pierre. Il est autorisé par le conseil municipal à choisir un architecte pour en dresser les plans et devis.

Le projet de construction du nouvel hôtel de ville est dressé par les architectes F. et B. Barla en octobre 1928. Ils conçoivent un bâtiment en rez-de-chaussée surélevé construits en maçonnerie de moellons ordinaires, avec angles appareillés en moellons de choix et posés en chaîne d'angle. Le 21 juillet 1929, les travaux sont adjugés à l'entrepreneur de travaux publics Théophile Gorzié. Le 26 janvier 1930, le conseil municipal de Saint-Julien vote l'aliénation aux enchères publiques du presbytère et de l'ancienne mairie. Le bâtiment est acheté le 1er avril 1932 par l'institutrice Mademoiselle Augier.

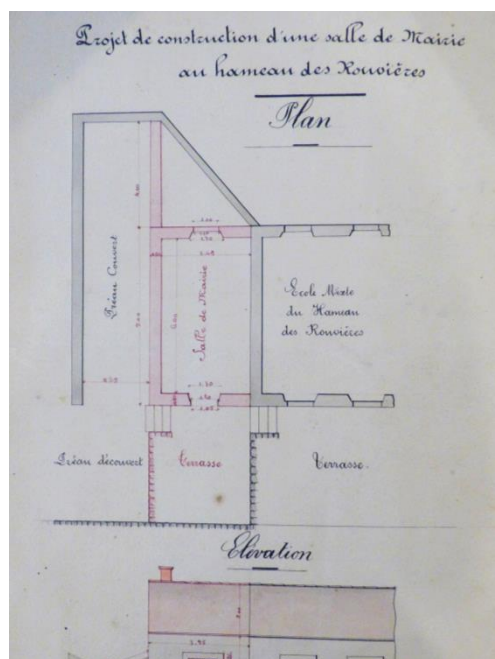


F. et B. Barla, Commune de Saint-Julien – Projet de mairie, 9 octobre 1928
Archives Départementales du Var, 2Op114

Au début des années 1980, la municipalité déménage une nouvelle fois et s'installe dans le groupe scolaire de Saint-Pierre, où elle est encore aujourd'hui.

Les Rouvières

En 1905, le conseil municipal accorde au hameau des Rouvières la construction d'une succursale de la mairie, contiguë à l'école mixte. Les plans et devis du projet sont dressés par P. Philibert le 1^{er} juillet 1905. La salle, construite en prolongement du côté ouest de l'école, emprunte une faible partie du préau.



Projet de construction d'une salle de mairie au hameau des Rouvières,
Plan et élévation, P. Philibert, 1^{er} juillet 1905
Archives municipales de Saint-Julien-le-Montagnier, dossier 1M

Les établissements scolaires

La monarchie de Juillet

En 1833, le conseil municipal accueille favorablement la loi Guizot et s'attèle à trouver un local pour l'école. La petite maison commune (l'ancien hôtel de ville, au quartier de la Place) est mise à disposition du régent pour la tenue d'une classe et son logement.

La commune cherche rapidement un lieu plus adapté. En 1838, elle décide de vendre la petite maison commune et d'en affecter le produit à l'acquisition d'un nouveau local. La même année, elle obtient l'autorisation d'acquérir une maison appartenant à Charles Roux pour y établir l'école communale. Peu après, le conseil municipal projette l'acquisition d'une partie de la maison Pellas. L'autorisation est accordée par l'autorité supérieure qui accorde une subvention à la commune, mais le projet est abandonné en raison des frais d'entretien trop élevés que cette acquisition aurait nécessité.

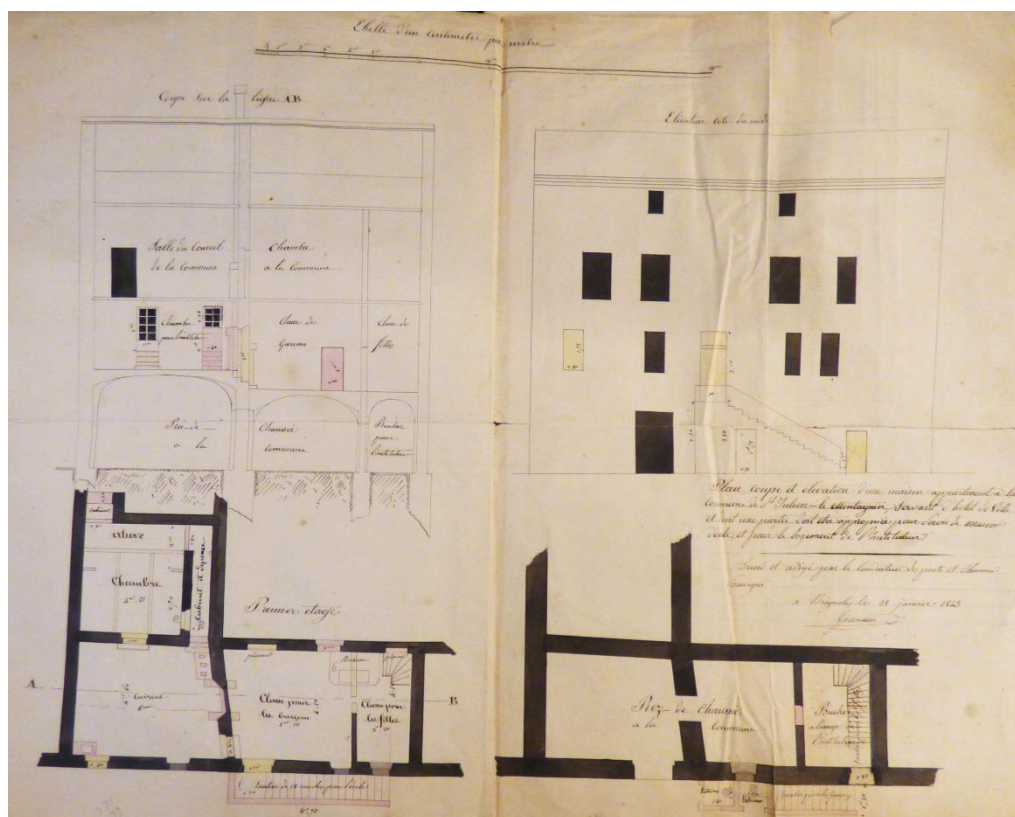
En 1842, le maire propose de transférer l'école dans la partie inférieure de l'hôtel de ville et dans une partie du presbytère (école de garçons et logement de l'instituteur). Le projet est mené en concertation avec le conseil de fabrique. Le devis est dressé par Lieutaud le 27 juin 1842. La commune cède plusieurs pièces sur la façade sud (côté place Neuve) pour les escaliers, le bûcher, les lieux d'aisance, le salon et deux chambres. La fabrique cède quant à elle plusieurs pièces destinées à l'installation de la salle d'étude et de la cuisine.



Lieutaud, Plan de la maison commune de St-Julien avec désignation des appartements qu'on destine pour la maison d'école, 27 juin 1842
Archives municipales de Saint-Julien-le-Montagnier, dossier 4M

La commune prévoit de couvrir les frais occasionnés grâce à la vente de la petite maison commune et le secours accordé par le gouvernement pour le projet d'acquisition de la maison Pellas. Mais la préfecture rejette cette décision, la subvention ne pouvant être utilisée pour un autre objet que celui pour lequel elle a été attribuée. Le sous-préfet demande donc le 6 octobre 1842 que les pièces relatives à ce nouveau projet lui soient adressées.

Le conducteur des Ponts et chaussées André Gianani dresse de nouveaux plans le 25 janvier 1843. Ce dernier prévoit d'installer les classes au premier étage du côté sud et de les rendre accessibles par un escalier construit en dehors de l'édifice. Le devis est modifié suite à l'avis de l'inspecteur des écoles publiques, qui exige que deux entrées distinctes et séparées soient aménagées pour chaque sexe, conformément au règlement sur les constructions scolaires. Un second escalier doit donc être construit à l'emplacement du bûcher destiné à l'instituteur. Les travaux sont reçus le 15 décembre 1844.



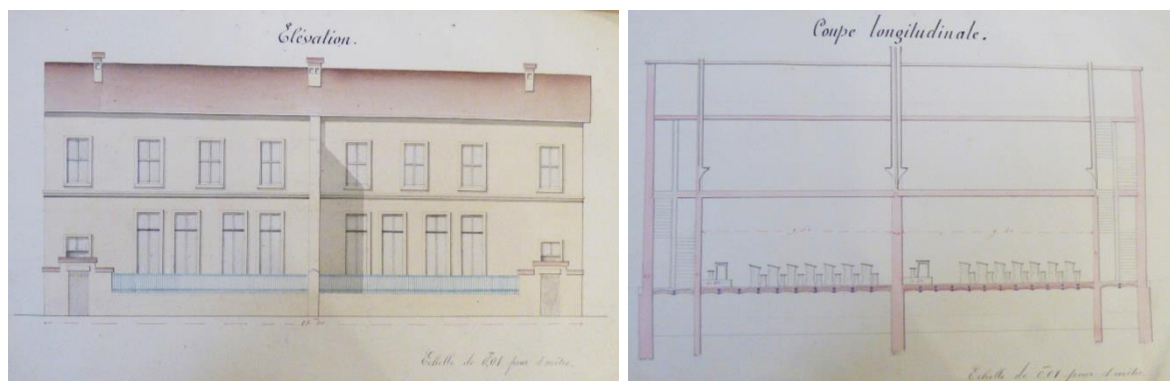
André Gianani, Plan, coupe et élévation d'une maison appartenant à la commune de St-Julien-le-Montagnier servant d'hôtel de ville et dont une partie doit être appropriée pour servir de maison d'école et pour le logement de l'instituteur, 25 janvier 1843
Archives communales de Saint-Julien-le-Montagnier, dossier 4M

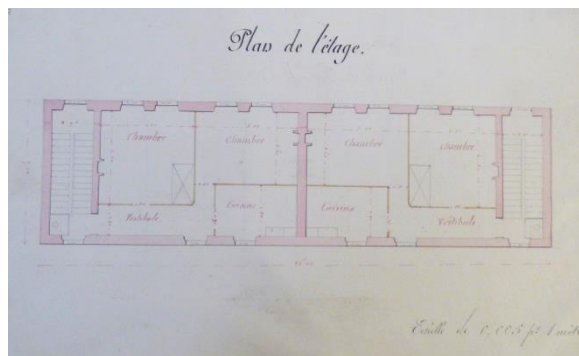
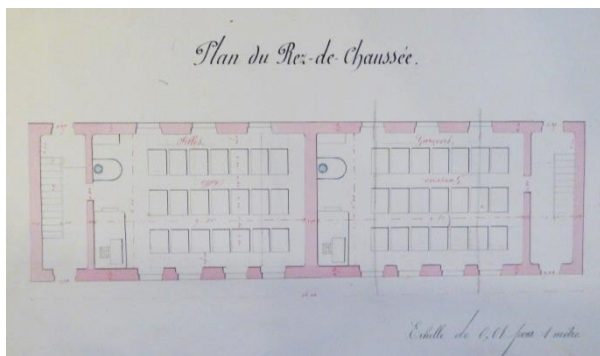
Peu après l'ouverture de l'école du chef-lieu, le prêtre de l'église succursale des Rouvières demande l'autorisation d'installer une école privée au hameau. Il y est autorisé en 1846. Les frais sont pris en charge par les habitants du lieu.

La Troisième République

En 1881, la politique menée par le gouvernement républicain en faveur des constructions scolaires incite la municipalité à faire construire un groupe scolaire. Les plans sont dressés par Louis Antelme le 21 mai 1882. Le 22 mai suivant, le conseil municipal, sachant qu'il peut « compter sur le bienveillant concours du Gouvernement de la République qui accorde de larges subventions aux communes nécessiteuses », approuve les plans et devis pour la construction d'un groupe scolaire à Saint-Pierre et d'une école mixte aux Rouvières. Deux conseillers municipaux, Joseph Alexis Philibert et Jean-Baptiste Buerle, refusent de voter en faveur du projet, qui désavantage le chef-lieu au profit des hameaux.

Les plans sont modifiés le 12 février 1885 conformément à la dépêche ministérielle du 21 novembre 1884. Le projet présente de nombreuses similitudes avec d'autres réalisés à la même période en France et notamment sur le territoire de la Provence Verte (Carcès, La Roquebrussanne, Cotignac, Pourrières) : les classes au rez-de-chaussée, éclairées par de larges baies au nord et au sud, les logements de fonction à l'étage. L'école des filles est installée à l'est, l'école des garçons à l'ouest. Les cours de récréation étaient séparées par un muret rejoignant un puits, qui alimentait le groupe scolaire en eau.





Antelme, Construction d'un groupe scolaire au hameau de St Pierre, 25 janvier 1882
Archives communales de Saint-Julien-le-Montagnier, dossier 4M



Saint-Pierre, vers 1900 / Carte postale, collection privée.

Cette carte postale permet de voir le groupe scolaire dans son état initial, avec le mur séparatif de la cour, le puits, les préaux et les latrines.

L'école des Rouvières comprenait une salle de classe également éclairée par trois baies au sud et trois au nord. Le logement du maître avait été construit en rez-de-chaussée afin d'avoir le plus grand développement possible de toiture pour l'alimentation de la citerne.

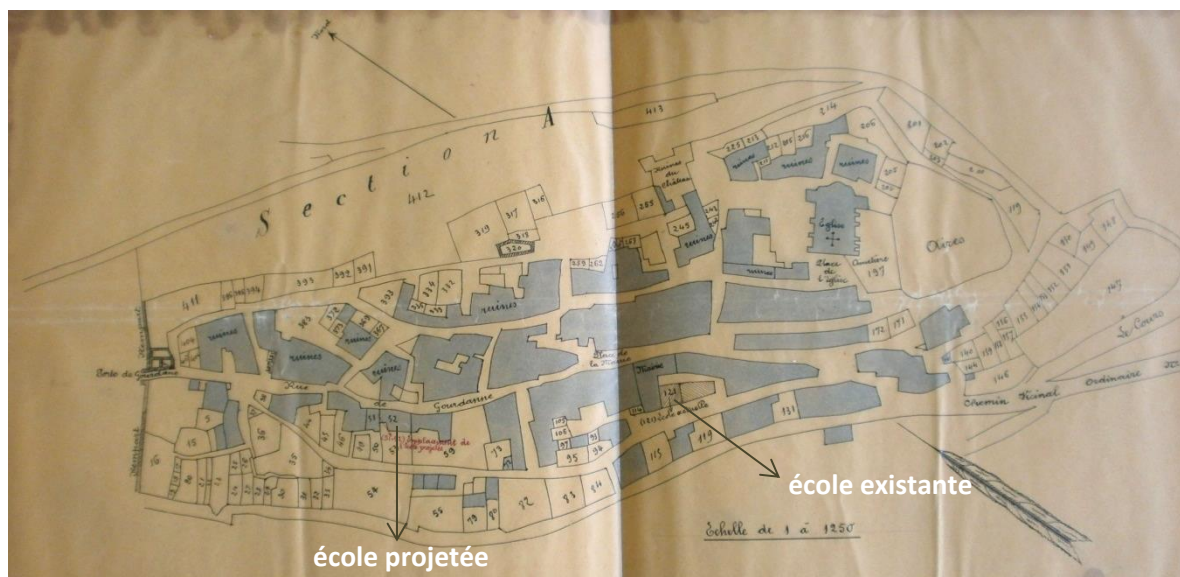


Antelme, Construction d'un groupe scolaire au hameau de St Pierre, 25 janvier 1882
Archives communales de Saint-Julien-le-Montagnier, dossier 4M

Le projet est approuvé par le Préfet le 19 novembre 1885 et les travaux sont adjugés à l'entrepreneur Ernest Barbarroux le 10 janvier 1886. Les écoles sont terminées et réceptionnées le 20 mai 1888.

Le XXe siècle

L'offensive menée par les partisans du chef-lieu a permis au vieux village de conserver son école, qui continue à accueillir les enfants du bourg et des hameaux situés à l'ouest du rocher. Cependant, son état de vétusté contraste avec les bâtiments neufs construits à Saint-Pierre et aux Rouvières. La proximité de la citerne rend le local humide et les enfants n'ont ni préau ni cour de récréation. En 1908, la municipalité envisage de transférer l'école rue de Gourdanne, dans un immeuble appartenant à Arnaud Lange. Le projet d'appropriation du bâtiment en école mixte est dressé par l'architecte Pons le 18 juin 1909.



Pons, Projet d'aménagement d'une école mixte au village – extrait du plan cadastral, 18 juin 1909
Archives Départementales du Var, 20p114

Le projet n'est finalement pas réalisé et les écoles restent à l'arrière de l'hôtel de ville jusqu'à la fermeture de l'école du vieux-village vers 1940. Le bâtiment ayant servi d'école est mis aux enchères en 1941.

Les monuments aux morts

L'éclatement de la population de Saint-Julien et la revendication d'une identité propre au sein de plusieurs hameaux a entraîné la création de plusieurs lieux de commémoration. Trois monuments de la guerre de 1914-1918 ont pris place dans les cimetières de Saint-Julien, de Saint-Pierre et des Rouvières. Les monuments de Saint-Pierre et des Rouvières, pris en charge par le comité « officiel », présidé par le maire, semblent avoir été réalisés par le même entrepreneur. Ce sont deux plaques commémoratives fixées sur un petit monument architecturé adossé au mur du cimetière.

Saint-Julien

Le monument a été élevé par souscription publique à l'initiative du Comité du Souvenir Français de Saint-Julien. Il a été inauguré le 24 mai 1921. Il s'agit d'une plaque en marbre peinte et gravée scellée sur le mur de l'église. La liste des morts est encadrée par deux pilastres cannelés surmontés d'un fronton plein-cintre et d'une corniche. Les éléments de décor (casque, croix de guerre, feuilles de chêne) et l'inscription « Hommage de reconnaissance de la population de Saint-Julien à ses glorieux enfants morts pour la patrie » rattachent ce monument à la famille des monuments patriotiques.





Saint-Pierre

Le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 a été élevé dans le cimetière nouveau, situé à proximité du hameau Saint-Pierre, derrière la coopérative. Il a été en partie financé par souscription publique, gérées par un comité présidé par le maire de Saint-Julien-le-Montagnier. La plaque commémorative, scellée dans le mur du cimetière, a été installée en 1926.

Les Rouvières

Le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 a été élevé dans le cimetière du hameau. Il a été installé en 1926.



Monument du Souvenir Français

Installé à l'entrée du hameau Saint Pierre, il a été élevé dans la seconde moitié du 20^e siècle grâce à l'association du Souvenir Français. Il regroupe les noms des victimes des guerres de 1914-1918, de 1939-1945 et d'Algérie.

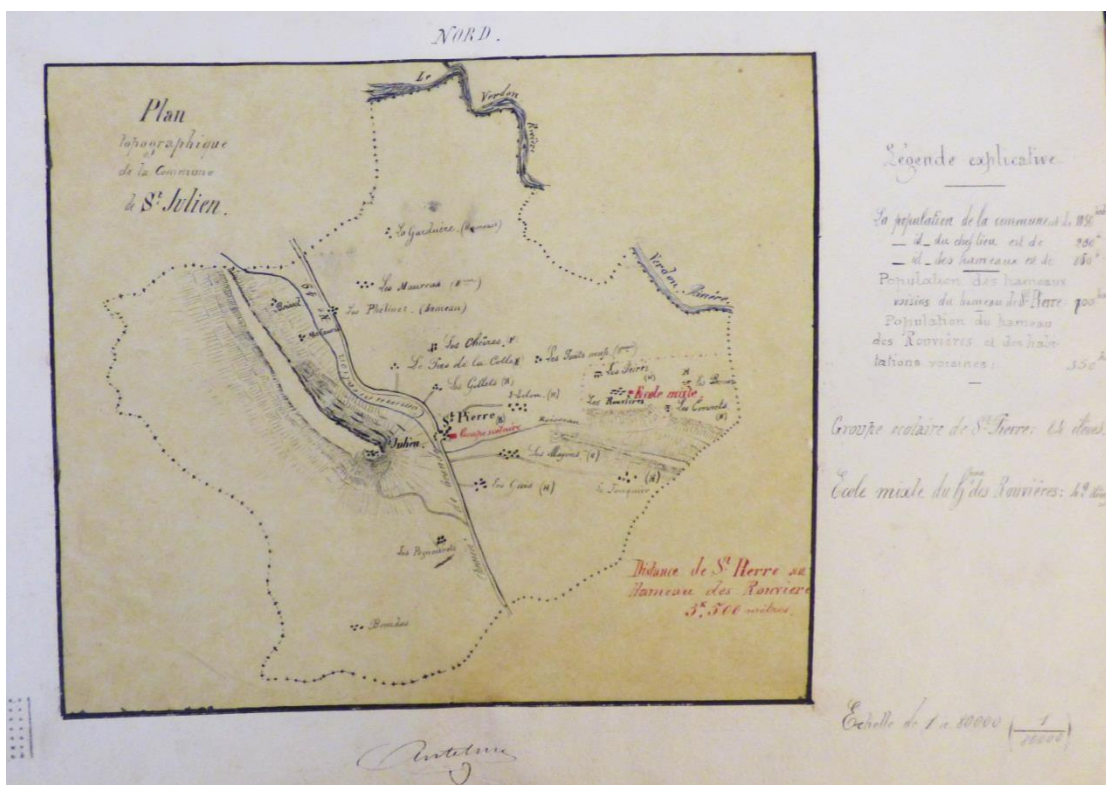
Le déperchement du village

La mairie de Saint-Julien-le-Montagnier est transférée du vieux village au hameau Saint-Pierre en 1929, marquant l'aboutissement d'un lent processus. Au XVIII^e siècle, le village perché se dépeuple au profit de ses hameaux – la commune a comporté plus de cinquante hameaux et fermes au moment de sa plus grande extension démographique, elle en compte encore une trentaine aujourd'hui. La sécurisation des campagnes incite les habitants à délaisser la protection des remparts pour se rapprocher des espaces cultivables, des ressources en eau et des voies de communication. Progressivement, la population des hameaux dépasse celle du chef-lieu, participant à l'inversion du rapport de force. Une rivalité s'instaure entre le chef-lieu et deux de ses hameaux, Saint-Pierre et les Rouvières, qui montrent des vellétés d'indépendance.



Editions Lapie, En avion au-dessus de... Saint-Julien-le-Montagnier, carte postale, collection privée.
Le dépeuplement du village entraîne l'abandon de nombreuses maisons dans le village, dont la partie nord est complètement ruinée au 19^e siècle.

Au XIXe siècle, le clivage rouge/blanc qui agite les villages varois se superpose au contexte communal et les événements prennent une tournure politique. Les maires « rouges », républicains et anticléricaux, favorisent plutôt les hameaux, tandis que les maires « blancs », conservateurs, défendent le maintien du chef-lieu à Saint-Julien. Comme souvent, ces tensions s'exacerbent autour de la question scolaire. En 1882, le conseil municipal présidé par le maire rouge Laurent Philibert décide de construire un groupe scolaire à Saint-Pierre et une école mixte aux Rouvières en remplacement des écoles du chef-lieu. Deux conseillers municipaux s'opposent fermement au projet. Le curé se joint à la protestation et exprime son désaccord dans un courrier adressé au préfet. Il déplore l'éloignement entre l'école projetée et l'église paroissiale, compliquant notamment la présence des élèves au catéchisme.



Antelme, Plan topographique de la commune de St-Julien, vers 1882
Archives communales de Saint-Julien-le-Montagnier, dossier 4M

Une enquête publique est organisée du 29 octobre au 5 novembre 1882. Le sous-préfet de Brignoles désigne le maire de La Verdrière comme enquêteur, sans en avertir le maire de Saint-Julien. Au cours de l'enquête, des affiches calomnieuses sont placardées sur les murs de la mairie pour influencer la population. Cent trente personnes se prononcent en faveur du projet, cent soixante s'y opposent et quatre-vingt-quinze s'abstiennent. Légalement, les

abstentionnistes sont ajoutés à la liste des citoyens favorables, il en résulte deux cent vingt-cinq voix favorables contre cent soixante.

En décembre 1882, le conflit dépasse les limites communales avec l'intervention de M. Berne, conseiller général du canton, qui s'oppose au projet, et celle de Marius Poulet, député du Var siégeant à l'extrême gauche, qui soutient le choix municipal. Tous deux interpellent le Préfet au sujet de cette affaire. Mis en difficulté, le conseil suggère de solliciter l'avis de l'autorité académique, afin d'obtenir un avis impartial et hermétique aux influences locales.

Le préfet confie donc à l'inspecteur d'Académie, au début de l'année 1883, la lourde tâche de départager ces deux factions. Ce dernier admet que l'enquête ne peut être concluante parce que les deux points de vue sont légitimes et que « les coteries locales, les influences religieuses ou de partis ont déterminé les adhésions pour ou contre, et tel, qui sous la pression des influences a donné un avis favorable, pense peut-être le contraire. » Les défenseurs du projet affirment que Saint-Pierre est le point central de la commune dont il est destiné à en devenir le chef-lieu, mettent en exergue l'accès difficile au vieux village et le manque d'eau (il n'y a pas de fontaine et aucune citerne n'est affectée au service de l'école) et déclarent qu'aucun bâtiment ne pourrait y être converti en local scolaire. Quant aux détracteurs, ils décrivent Saint-Pierre comme une plaine exposée aux courants d'air propices aux épidémies, ils déplorent son éloignement du bourg et des hameaux à l'ouest du rocher et défendent la fidélité au chef-lieu.

L'inspecteur remet son avis le 20 février 1883. Il soutient le transfert de l'école de garçons et de l'école de filles à Saint-Pierre et le maintien de l'école mixte aux Rouvières. Dans un esprit d'apaisement, il propose de conserver l'école du chef-lieu pour les enfants de ce bourg et des hameaux situés à l'ouest du rocher. Les écoles de Saint-Pierre seront construites entre 1887 et 1888 et le vieux village conservera son école jusqu'à la veille de la Seconde guerre mondiale.

En 1900, Saint-Julien-le-Montagnier change de bord politique avec l'élection d'Antoine Brun, en tête de la liste blanche. Réélu en 1905, il truque les élections de 1908 pour assurer sa victoire. Des irrégularités sont mises au jour

et le Conseil d'Etat casse les élections. La population retourne aux urnes en 1909 mais cette fois encore, des anomalies sont décelées dans le bureau de vote de Saint-Julien. De nouvelles élections sont organisées en 1910 et sont remportées, de manière régulière cette fois, par Antoine Brun. Le 24 octobre, la municipalité Brun décide l'acquisition d'un immeuble rue de Gourdane appartenant à M. Arnaud Lange pour y installer l'école mixte du chef-lieu. Une enquête publique est organisée le 13 novembre 1910. Elle recueille cinquante déclarations en faveur du projet et pas de déclaration contre.

Les élections municipales de 1911, remportées par Emile Philibert, sonnent l'arrêt du projet. Le conseil municipal décide de rejeter l'installation de l'école mixte dans l'immeuble Lange, en dépit de l'enquête publique et malgré les protestations de l'institutrice du village et l'appui de l'inspecteur primaire. Les partisans du chef-lieu comptent sur le soutien inattendu du Comité Radical Socialiste de Saint-Julien, qui adresse un courrier au Préfet le 29 juillet 1912 dans lequel il affirme que le conseil « composé d'adversaires acharnés, est dans l'erreur la plus profonde en disant que le village est appelé à disparaître à bref délai » et que ces « adversaires politiques, qui ne désirent que la disparition du village, ne reculent devant aucun moyen pour arriver à leurs fins. » Le projet est malgré tout ajourné.

Le processus de déperchement reprend donc sous la municipalité Emile Philibert. En 1913, le conseil municipal demande l'autorisation de transférer le bureau de poste du chef-lieu à Saint-Pierre, en raison de son accessibilité et de son emplacement au carrefour des routes. Le projet, retardé par la guerre, est mis en œuvre entre 1920 et 1921. Le nouveau bureau de poste est installé dans une maison appartenant à la veuve de guerre Melina Philibert, située au croisement des routes Vinon-Montmeyan et Saint-Julien-Gréoux.

Le choix de l'emplacement du monument aux morts de la guerre de 1914-1918 ravive une nouvelle fois les tensions. Un comité dissident, le comité du Souvenir de Saint-Julien, est créé par plusieurs habitants du chef-lieu. En 1920, ils adressent au préfet une plainte à l'encontre de la municipalité. Celle-ci se défend de n'avoir jamais mêlé de politique à une question de ce genre et explique son refus d'une concession de terrain au cimetière par le fait que ce dernier soit trop petit. Elle assure avoir déclaré à plusieurs reprises permettre à

ce comité l'apposition d'une plaque commémorative contre un mur du cimetière. Le maire interpelle le sous-préfet pour « juger quels sont ceux qui mettent de la politicaillerie où il ne faut pas ? Le conseil municipal, le Comité que je préside, croient fermement que leur patriotisme égale au moins celui des protestataires et méprisent les affirmations jésuitiques d'un ou deux meneurs - toujours les mêmes ! - L'union, au moins dans de pareilles questions, devrait se faire spontanément. Je l'ai toujours pensé et j'ai toujours fait des efforts pour l'obtenir. Serait-ce, hélas, en vain ? »

Dans ce climat toujours tendu, la municipalité décide en 1926 le transfert de la mairie au hameau Saint-Pierre. L'enquête publique révèle des dissensions toujours présentes au sein de la population : sur deux cent quatre-vingt-quatre déclarations reçues, cent soixante-treize se prononcent en faveur du projet de transfert, cent onze s'y opposent. La commission Syndicale émet un avis négatif, arguant que ce transfert dérive d'une ancienne querelle, que l'enquête publique a été truquée et que l'actuelle mairie n'est absolument pas dans un état de délabrement alarmant. Le conseil municipal décide malgré tout d'aller au bout de ce projet, et dénonce cette fois encore des pressions au moment de l'enquête. Le déménagement de la mairie a lieu en 1929, sous les insultes et les jets de sel des habitants de Saint-Julien.

NOTICES INVENTAIRES

Groupe scolaire, actuellement mairie



REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IA83002055

Date de l'enquête : 2016

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2016] ; (c) Pays de la Provence Verte [2016]

Date de rédaction de la notice : 2018

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel

DESIGNATION

Dénomination : groupe scolaire

Destinations successives et actuelle : mairie

Titre courant : groupe scolaire, actuellement mairie

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Saint-Julien-le-Montagnier

N° INSEE de la commune : 83113

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Lieu-dit ou secteur urbain : Saint-Pierre (hameau)

Adresse : Hôtel de Ville (rue de l') 22

Référence cadastrale : 2017 AY 44

Zone Lambert ou autres : Lambert93

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0935021;6292642

Milieu d'implantation : en village

HISTORIQUE

Siècle : 4e quart 19e siècle

Datation en années : 1882

Justification de la datation : datation par source

Auteur(s) : Antelme Louis (architecte) ; Barabarroux Ernest (entrepreneur)

Justification de l'attribution : attribution par source

Commentaire historique : En 1881, la politique menée par le gouvernement républicain en faveur des constructions scolaires incite la municipalité à faire construire un groupe scolaire. Les plans sont dressés par Louis Antelme le 21 mai 1882. Le 22 mai suivant, le conseil municipal approuve les plans et devis pour la construction d'un groupe scolaire à Saint-Pierre et d'une école mixte aux Rouvières. Les plans sont modifiés le 12 février 1885 conformément à la dépêche ministérielle du 21 novembre 1884. Le projet présente de nombreuses similitudes avec d'autres réalisés à la même période en France et notamment sur le territoire de la Provence Verte (Carcès, La Roquebrussanne, Cotignac, Pourrières) : les classes sont au rez-de-chaussée, éclairées par de larges baies au nord et au sud, les logements de fonction sont à l'étage. L'école des filles est installée à l'est, l'école des garçons à l'ouest. Les préaux et latrines de chaque école étaient installés dans des bâtiments en retour côté cour. Les cours de récréation étaient séparées par un muret rejoignant un puits, qui alimentait le groupe scolaire en eau. Le projet est approuvé par le préfet le 19 novembre 1885 et les travaux sont adjugés à l'entrepreneur Ernest Barbarroux le 10 janvier 1886. Les écoles sont terminées et réceptionnées le 20 mai 1888. Le bâtiment a été transformé en mairie au début des années 1980.

DESCRIPTION

Matériau du gros-œuvre et mise en œuvre : pierre

Matériau de la couverture : tuile

Vaisseau et étage : rez-de-chaussée ; 1 étage carré

Parti d'élévation extérieure : élévation à travées

Type de la couverture : toit à longs pans

Commentaire descriptif : Bâtiment de plan rectangulaire à 1 étage carré. Les élévations sont rythmées par sept travées d'ouvertures soulignées par un encadrement en brique.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

CHAMPS SPECIFIQUES

Résumé : En 1881, la politique menée par le gouvernement républicain en faveur des constructions scolaires incite la municipalité à faire construire un groupe scolaire à Saint-Pierre et une école mixte aux Rouvières. Les plans sont dressés par Louis Antelme le 21 mai 1882. Le projet présente de nombreuses similitudes avec d'autres réalisés à la même période en France et notamment sur le territoire de la Provence Verte (Carcès, La Roquebrussanne, Cotignac, Pourrières) : les classes sont au rez-de-chaussée, éclairées par de larges baies au nord et au sud, les logements de fonction sont à l'étage. Les cours de récréation étaient séparées par un muret rejoignant un puits, qui alimentait le groupe scolaire en eau. Les travaux sont réalisés par l'entrepreneur Ernest Barbarroux entre 1886 et 1888. Le bâtiment a été transformé en mairie au début des années 1980.

Sources : Archives Départementales du Var : 2Op114 article 2 (extraits des délibérations du conseil municipal, projet de 1882, modifications suite à une dépêche ministérielle, enquête de commodo et incommodo, procès-verbal d'adjudication des travaux, questionnaire rempli par l'inspecteur primaire, avis du sous-préfet, correspondances) / Archives communales de Saint-Julien-le-Montagnier, dossier 4M (dessins du projet de

1882, modifications du devis en 1885, plan topographique de la commune, procès-verbal de réception définitive des travaux)

Bibliographie : ORENGO Karyn et al., Le patrimoine de la République en Provence Verte, Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte, 2016 ; JARDIN Raymond, Saint-Julien-le-Montagnier, Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier, 2002 ; SEILLE Jacques, Histoire de Saint-Julien-le-Montagnier, 2000

Ecole mixte, puis école mixte et mairie annexe, actuellement immeuble



REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IA83002056

Date de l'enquête : 2016

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2016] ; (c) Pays de la Provence Verte [2016]

Date de rédaction de la notice : 2018

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel

DESIGNATION

Dénomination : école mixte

Destinations successives et actuelle : mairie ; immeuble

Titre courant : école mixte, puis école mixte et mairie annexe, actuellement immeuble

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Saint-Julien-le-Montagnier

N° INSEE de la commune : 83113

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Lieu-dit ou secteur urbain : Les Rouvières (hameau)

Adresse : Félibrige (rue du) 331, 347, 349

Référence cadastrale : 2017 BM 169

Zone Lambert ou autres : Lambert93

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0938289;6293323

Milieu d'implantation : en village

HISTORIQUE

Siècle : 4e quart 19e siècle

Datation en années : 1882

Justification de la datation : datation par source

Auteur(s) : Antelme Louis (architecte) ; Barabarroix Ernest (entrepreneur)

Justification de l'attribution : attribution par source

Commentaire historique : En 1881, la politique menée par le gouvernement républicain en faveur des constructions scolaires incite la municipalité à faire construire un groupe scolaire. Les plans sont dressés par Louis Antelme le 21 mai 1882. Le 22 mai suivant, le

conseil municipal approuve les plans et devis pour la construction d'un groupe scolaire à Saint-Pierre et d'une école mixte aux Rouvières. Les plans sont modifiés le 12 février 1885 conformément à la dépêche ministérielle du 21 novembre 1884. L'école des Rouvières comprenait une salle de classe éclairée par trois baies au sud et trois au nord. Le logement du maître a été construit en rez-de-chaussée afin d'avoir le plus grand développement possible de toiture pour l'alimentation de la citerne. Le projet est approuvé par le préfet le 19 novembre 1885 et les travaux sont adjugés à l'entrepreneur Ernest Barbarroux le 10 janvier 1886. Les écoles sont terminées et réceptionnées le 20 mai 1888. En 1905, le conseil municipal accorde au hameau des Rouvières la construction d'une succursale de la mairie, contiguë à l'école mixte. Les plans et devis du projet sont dressés par P. Philibert le 1er juillet 1905. La salle, construite en prolongement du côté ouest de l'école, emprunte une faible partie du préau.

DESCRIPTION

Matériau du gros-œuvre et mise en œuvre : pierre

Matériau de la couverture : tuile

Vaisseau et étage : en rez-de-chaussée

Type de la couverture : toit à longs pans

Commentaire descriptif : Bâtiment de plan rectangulaire en rez-de-chaussée. Le décor est réservé à l'encadrement des portes, en pierre de taille, et à celui des fenêtres, en brique. Les élévations, recouvertes d'un enduit, sont couronnées par une génoise à deux rangs.

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

CHAMPS SPECIFIQUES

Sources : Archives Départementales du Var : 2Op114 article 2 (extraits des délibérations du conseil municipal, projet de 1882, modifications suite à une dépêche ministérielle, enquête de commodo et incommodo, procès-verbal d'adjudication des travaux, questionnaire rempli par l'inspecteur primaire, avis du sous-préfet, correspondances) / Archives communales de Saint-Julien-le-Montagnier, dossier 4M (dessins du projet de 1882, modifications du devis en 1885, plan topographique de la commune, procès-verbal de réception définitive des travaux)

Bibliographie : ORENGO Karyn et al., Le patrimoine de la République en Provence Verte, Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte, 2016 ; JARDIN Raymond, Saint-Julien-le-Montagnier, Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier, 2002 ; SEILLE Jacques, Histoire de Saint-Julien-le-Montagnier, 2000

Buste de la République ou Marianne



REFERENCES DOCUMENTAIRES

N° de notice : IM83002249

Date de l'enquête : 2016

Copyright : (c) Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [2013] ; (c) Pays de la Provence Verte [2016]

Date de rédaction de la notice : 2018

Nom des rédacteurs de la notice et du dossier : Zimmermann-Orengo Karyn

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale (patrimoine de la République du Pays de la Provence Verte)

Type de dossier : dossier individuel

DESIGNATION

Dénomination : buste

Titre iconographique : Marianne

Appellation et titre : de la République

Titre courant : buste de la République ou Marianne

LOCALISATION

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 83

Commune : Saint-Julien-le-Montagnier

N° INSEE de la commune : 83113

Aire d'étude : Pays de la Provence Verte

Canton : Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Lieu-dit ou secteur urbain : Saint-Pierre (hameau)

Adresse : Hôtel de Ville (rue de l') 22

Edifice de conservation : groupe scolaire, actuellement mairie

Numéro de notice de l'édifice : IA83002055

Zone Lambert ou autres : Lambert93

Coordonnées Lambert (ou autres) d'un point : 0935021;6292642

Milieu d'implantation : en village

Localisation de l'œuvre dans l'édifice : salle du conseil

HISTORIQUE

Siècle : 3e quart 19e siècle

Commentaire historique : Le 16 novembre 1879, le conseil municipal, sous la présidence de Laurent Philibert, maire de la commune, décide l'achat d'un buste de la République.

L'allégorie est coiffée du bonnet phrygien et arbore un pendentif représentant un niveau à plomb, symbole franc-maçon. Le buste a été repeint en 2003 par A. Girello.

DESCRIPTION

Catégorie technique : sculpture

Structure et typologie : revers sculpté

Matériaux et techniques : plâtre : moulé, peint

Commentaire descriptif : Buste à mi-corps en plâtre sur piédouche, peint. Le plâtre est peint dans une teinte bronzée.

Représentation : allégorie : république, femme, en buste, attribut : bonnet phrygien, niveau maçonnique

Précision sur la représentation : L'allégorie de la République est représentée en buste, sous les traits d'une jeune femme. Elle porte une blouse laissant apparaître son sein droit. Elle arbore un bonnet phrygien, une couronne végétale et un bijou maçonnique (un pendentif en forme de niveau maçonnique, porté par le Premier Surveillant, emblème de l'égalité).

Dimensions : h = 50 ; la = 34,5

Inscriptions : signature (peinte, sur l'œuvre) ; date

Précisions sur les inscriptions : signature : A. Girello ; date : 08/03

STATUT JURIDIQUE

Statut de la propriété : propriété de la commune

SOURCES

Archives communales de Saint-Julien-le-Montagnier

Série 1M

- Projet de conversion en citerne de l'ancienne cave de l'hôtel de ville, 17 août 1863, projet
- Construction d'une salle d'Etat civil au hameau des Rouvières, 1905-1907 : plan général, devis et cahier des charges, adjudication
- Transfert de la mairie à Saint-Pierre, 1926-1927 : délibérations communales

Série 2M

- Différend entre mairie et comité du souvenir (plaque commémorative) 1920
- Délibérations communales : placement des plaques commémoratives 1926

Série 4M

Projet de transfert de l'école mixte au chef-lieu, 1909

- Devis et cahier des charges, 1909
- Questionnaire de l'inspecteur primaire, 22 novembre 1910
- Lettre du sous-préfet au maire de St-Julien, 18 octobre 1911
- Plans et coupes, 18 juin 1909

- Promesse de vente Antoine Brun
- Mémoire de l'architecte.

4M1 : achat et réparation de l'école du chef-lieu, plan

4M4 : construction des écoles du hameau de Saint-Pierre et du hameau des Rouvières

- Dessins, Antelme
- Devis
- Plan d'ensemble de la commune
- Procès-verbal de réception définitive
- Justification des dépenses

Série 5M

- Vente aux enchères de l'école de St-Julien 1941-1942 : cahier des charges
- Vente de l'ancien hôtel de ville et du presbytère attenant, 1930-1933 : autorisation d'aliéner, acte de vente, plan des lieux, cahier des charges, délibération du CM du 6 avril 1931.
- Vente de l'immeuble du bureau de bienfaisance, dit « la Charité », 1931 : cahier des charges, autorisation d'aliéner, plan.
- Déplacement du bureau de poste 1920-1921

Archives départementales du Var

- 2 Op 114

Article 2 : mairie, écoles

Ecoles 1843-1844

- Délibération du conseil municipal du 19 février 1843 : école communale
- Réception des travaux pour l'établissement d'une maison d'école dans une partie de l'hôtel de ville, 15 décembre 1844
- Devis et détail estimatif des ouvrages à exécuter en la commune de St-Julien le Montagnier pour approprier un local appartenant à cette commune pour servir d'école communale et de logement pour l'instituteur

Construction d'un groupe scolaire à Saint-Pierre et d'une école mixte aux Rouvières

- Délibération du conseil municipal du 22 mai 1882 : construction d'un groupe scolaire au hameau Saint-Pierre et d'une école mixte au hameau des Rouvières
- Projet, Antelme, 21 novembre 1884 : devis, dessins, avant-métré et estimation.
- Mémoire, 21 mai 1882.
- Procès-verbal de commodo et incommodo, 29 octobre 1882.
- Délibération du conseil municipal du 25 décembre 1882 : réponse relative à l'enquête.
- Avis de la sous-préfecture de Brignoles, 20 janvier 1883.
- Lettre du député du Var Marius Poulet au préfet, 6 décembre 1882.

- Lettre de l'Inspecteur d'Académie au Préfet, 30 janvier 1883.
- Questionnaires à remplir par M. l'Inspecteur primaire, 25 avril 1883.
- Construction d'un groupe scolaire au hameau des Rouvières, plan parcellaire.
- Construction d'un groupe scolaire au hameau de Saint-Pierre, plan parcellaire.
- Procès-verbal d'adjudication, 10 janvier 1886.

Projet d'aménagement d'une école mixte au village, 1909-1912

- Délibération du conseil municipal du 27 juin 1909 : approbation des plans et devis pour l'aménagement de la maison Arnaud en école mixte et demande d'une subvention.
- Extrait du plan cadastral, projet d'aménagement d'une école mixte au village, 18 juin 1909.
- Délibération du conseil municipal du 1^{er} novembre 1908 : transfert de l'école mixte du chef-lieu.
- Procès-verbal descriptif et estimatif de l'immeuble.
- Enquête de commodo et incommodo.
- Pétition pour le transfert de l'école mixte, 9 mars 1911.
- Délibération du conseil municipal du 26 novembre 1911 : rejet du projet de transfert de l'école mixte.
- Lettre de l'institutrice au Préfet, 20 février 1912.
- Lettre du sous-préfet au préfet, 27 février 1912.
- Lettre de l'inspecteur d'Académie au Préfet du Var, 12 août 1912.
- Lettre de protestation des habitants de Saint-Julien sur les cabinets d'aisance.

- Lettre du sous-préfet à l'inspecteur d'Académie, 6 janvier 1913 : cabinets presque terminés.